



## RÉSEAU CITOYEN EN PRATIQUES DE PAIRADVOCACY

Des citoyen-ne-s agissant avec différentes associations **de lutte contre toutes formes de discriminations** créent le **réseau citoyen en pratique de *pairadvocacy***.

- Qu'est-ce que le réseau en pratiques de pairadvocacy ?
- Soutenir le réseau
- Être formé-e en pratiques de pairadvocacy et devenir membre du réseau
- Faire appel au réseau

Contact

[www.pairadvocacy.eu](http://www.pairadvocacy.eu)

[martine.dutoit@pairadvocacy.eu](mailto:martine.dutoit@pairadvocacy.eu)

06 13 10 93 97

---

## Qu'est-ce que le réseau en pratiques de pairadvocacy ?

**La pairadvocacy est une pratique citoyenne et solidaire** de soutien aux personnes momentanément en difficulté dans l'accès aux droits et aux recours, et/ ou aux services et biens communs, de soutien à l'autodétermination des personnes discréditées.

Actuellement les 8 personnes *pairadvocates* formées se sont constituées en réseau soutenu - tant sur la méthodologie, la logistique, que sur un minimum de financement - par les différentes associations: Advocacy, 2IRA, Socratie, Viens je t'emmène, Urbanités, Juristes solidaires, AGIDD SMQ. Un site spécifique a été créé pour identifier cette pratique et rechercher les moyens de sa diffusion et de sa pérennisation : [www.pairadvocacy.eu](http://www.pairadvocacy.eu)

**Les personnes qui pratiquent la *pairadvocacy* sont des personnes qui ont connu des expériences de discriminations similaires aux vécus des personnes qu'elles épaulent. C'est à partir de cette expérience similaire, mais qu'elles ont transformée en ressource, qu'elles construisent une pratique respectueuse de la liberté de choix des personnes, le développement de leur capacité d'agir et celle de construire leurs propres solutions.**

Les personnes *pairadvocates* sont formées et certifiées membres du réseau avec lequel elles s'engagent à mutualiser compétences, savoirs d'action et approfondissement de cette pratique et adhèrent aux mêmes principes éthiques et déontologiques.

### Soutenir le réseau

Il est possible de soutenir le réseau par tout moyen légal. Les dons en numéraire ou par chèque sont acceptés pour un montant minimal de 30 euros.



"Viens, je t'emmène" 



## Être formé-e en pratiques de pairadvocacy et devenir membre du réseau

### Objectif de la formation

- Être en capacité de s'aider soi-même
- Être en capacité de participer à la résolution de problèmes collectifs
- Être en capacité de mobiliser les savoirs de son expérience dans des actions de soutien individuel ou collectif d'accès aux droits et aux recours
- Être en capacité de se reconnaître pair et spécialement pairadvocate dans les actions du réseau en pratiques de pairadvocacy.

### Contenu de la formation

Les modules de formation se déroulent selon 4 axes soit 1 séance par mois (600 h) puis un **suivi de pratiques dans le réseau**.

#### **1. Méthodologie de l'Association des groupes de défenses des droits au Québec (AGIDD SMQ)**

- « être son propre défenseur et techniques de négociation »
- « le soutien conseil entre pairs »

#### **2. les approches collectives par Juriste solidarités – les usages du droit et faire usage de ses droits (anthropologie du droit).**

#### **3. Le profil expérientiel par Association 2IRA (institut international de recherche action) : faire émerger des savoirs de sa propre expérience de discrimination**

#### **4. : les pratiques de participation et d'empowerment par association Advocacy Paris IDF**

### Durée

60 h ou 10 jours modulables selon les disponibilités du groupe en formation.

### Certification

2IRA (ayant un numéro d'organisme de formation) délivre une attestation de formation personnelle à chaque participant-e à l'issue de celle-ci.

### Public

Tout public ayant vécu une expérience de discrimination ou de discrédit et de soutien ou d'accompagnement professionnel ou bénévole.

---

### Coût de la formation

- À titre individuel : 150 euros (Participation aux frais)
- Au titre de la formation professionnelle continue (CPF ou plan de formation) : 1800 euros

### Réception des candidatures

Les candidatures sont enregistrées tout le long de l'année. Une session de formation est ouverte dès la constitution d'un groupe de 5 personnes.

## Comment faire appel au réseau ?

Les personnes pairadvocates travaillent ensemble, pour faire entendre votre point de vue, ne rien faire à votre place, mais vous permettre de faire, pour et par vous-mêmes, en

- Vous informant de vos droits et procédures de recours,
- Vous indiquant des personnes ressources (médecins, avocats, etc.),
- Vous soutenant dans les démarches que vous voulez entreprendre.

Les personnes pairadvocates sont indépendantes des services et ne constituent pas de dossier. La confidentialité est assurée.

Joindre le réseau au 01 48 07 18 18 du mardi au vendredi de 11 h à 19 h.

-